

Offre Ref : 365033

## Assistant d'enseignement artistique

Date de publication : 13/03/2017

Date limite de candidature : 31/03/2017

Date prévue du recrutement : Dès que possible

Type de recrutement : fonctionnaire ou contractuel de droit public

Salaire indicatif : Statutaire

Nombre de poste(s) : 1

Grades ou cadres d'emploi : ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

## MISSIONS

Descriptif des missions du poste : L'assistant d'enseignement artistique à la charge de l'éducation musicale en milieu scolaire (écoles élémentaires).  
Il participe, à partir d'une expertise artistique et pédagogique, à l'initiation et à l'éveil musical de l'enfant : pratique vocale, corporelle, rythmique, instrumentale, travail d'écoute...  
Il propose, coordonne et met en œuvre des projets et des actions de diffusion faisant partie intégrante du projet de classe et d'école, et validés par le Conseil d'école.  
Il intervient également dans le cadre des TAP  
La collectivité recrute sur deux emplois à temps non complet:  
-1 emploi à raison de 10h hebdomadaires  
-1 emploi à raison de 6 heures, en remplacement suite à disponibilité

Profil recherché : Titulaire du Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant.  
Justifier d'une pratique musicale ouvertes à différents répertoires  
Avoir un bon sens du relationnel, un excellent contact  
Savoir élaborer des projets en tenant compte des projets d'école et des ressources locales  
Savoir travailler en équipe et s'adapter à différents publics.

## CONDITIONS DE TRAVAIL

Lieu d'affectation : CHEVIGNY SAINT SAUVEUR

Service d'affectation : Culture

Temps de travail : Tps Non Complet : 0 heure(s) 0 minute(s)

## CANDIDATURES

Les candidatures sont à adresser à :

CHEVIGNY SAINT SAUVEUR  
Service des Ressources humaines  
Place du Général de Gaulle  
BP 20  
21806 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR CEDEX

Informations complémentaires : Ou par email: [drh@chevigny-saint-sauveur.fr](mailto:drh@chevigny-saint-sauveur.fr) Informations: [direction.culture@chevigny-saint-sauveur.fr](mailto:direction.culture@chevigny-saint-sauveur.fr)

## INFORMATION

Travailleurs handicapés Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.